

Clusters

La tutelle réadapte les contrats-programmes

● Cette décision fait suite aux recommandations de l'étude d'évaluation de ces contrats confiée au cabinet Mazars. Elle vise à booster le volet infrastructure de la stratégie Maroc Innovation où les clusters et les cités de l'innovation constituent l'épine dorsale.

Le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique (MICIEN) donne un nouveau souffle aux clusters. Conformément à son engagement en 2011, lors de la signature des premiers contrats-programmes, il a opéré l'étude d'évaluation de ces conventions à mi-parcours, c'est-à-dire trois ans après la création des premiers clusters. L'opération a été confiée, l'année dernière, au cabinet Mazars pour évaluer les contrats-programmes des trois tout premiers clusters sélectionnés à savoir : le MNC (Maroc Numeric Cluster), le Cluster Microélectronique (Morocco Microelectronics Cluster) et le CE3M (Cluster Electronique Mécatronique et Mécanique du Maroc). L'étude vise à éclairer la décision de poursuivre ou non l'appui financier de l'Etat à travers le Fonds d'appui aux clusters, pour une durée de reconduction de deux ans. A l'issue de l'étude d'évaluation, qui a pris trois mois, Mazars a relevé plusieurs faiblesses et formulé de nombreuses recommandations pour alléger et réadapter les contrats-programmes des clusters. Mazars a remarqué



un manque d'organisation, de capacité managériale et de moyens humains pour conduire certains types de projets et travailler à l'international. Cela, sans oublier une réactivité plombée par une bureaucratie peu efficace qui retarde le développement de projets innovants. Pour corriger ces imperfections, le cabinet recommande de reconduire pour deux ans les contrats-programmes des clusters CE3M et CNM, les plus dynamiques des trois. Le CNM a par exemple déjà

son actif 42 start-ups. Quant au Cluster Microélectronique, il a été fusionné à celui de l'Electronique, Mécatronique et Mécanique, qui s'enrichit d'une nouvelle niche et d'une vingtaine de membres portant ainsi ses adhérents à soixante. Ensuite, jugeant le nombre d'indicateurs de performance définis au départ, soit 17 indicateurs, trop long et trop pesant pour les clusters, Mazars a convaincu le ministère de les réduire finalement à 4 indicateurs phares, à savoir : l'évolution du nombre

d'entreprises au sein du cluster, le nombre de projets de R&D collaboratifs, le nombre de start-ups créés et le taux d'autofinancement du cluster. Exit, donc, le nombre d'emplois créés, le taux de dépenses en R&D ou encore le nombre de brevets déposés ou commercialisés. Ce dernier indicateur sur les brevets était particulièrement difficile à satisfaire. Le chef du département brevets de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) le confirme : la procédure brevet est trop compliquée et prématurée pour les clusters marocains. Il a été plusieurs fois contacté par les dirigeants des clusters venus s'enquérir des modalités de création, de rédaction et de dépôt de brevets normalement dévolues à des cabinets spécialisés. Enfin, Mazars a conseillé au ministère et au Fonds d'appui aux clusters d'alléger leurs procédures et d'être plus flexible et rapide dans l'attribution des fonds. C'est ainsi que désormais, la subvention plafonnée annuellement à 2 millions DH par cluster est devenue modulable. Autrement dit, les décaissements se feront en fonction des actions de chaque clus-

ter. Par conséquent, ils peuvent largement dépasser ce plafond. Signalons que cette opération d'allègement de l'attribution des clusters s'inscrit dans la dynamisation du volet infrastructure* de la stratégie Maroc Innovation mise en place pour accélérer le développement du Maroc et l'inscrire durablement dans l'économie du savoir. La promotion des clusters constitue un levier important pour produire de la propriété intellectuelle et favoriser l'émergence des start-ups, à travers les projets innovants orientés marché et impliquant aussi bien les entreprises que les universités, les centres de recherche et les institutions de formation. Depuis 2011, le ministère du Commerce et de l'Industrie a lancé plusieurs appels à projets dans le but de labelliser d'autres clusters dans les secteurs industriels et technologiques. A ce jour, il a labellisé 14 clusters dont le dernier en date est celui du secteur du textile-habillement.

PAR **AZIZ DIOUF**
a.diouf@leseco.ma

*En plus des clusters, le volet infrastructure de Maroc Innovation vise à instituer des cités de l'innovation qui sont chargées de piloter des projets de R&D et d'incuber des start-ups.